

MICRO-CRÉDIT, RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ ET AUTONOMISATION OU EMPOWERMENT DES FEMMES : CAS DE FINCA¹ /RDC

Par

Aimerance IHEKAMBANGU MAPOKO

*Assistante à la Faculté des Sciences sociales, administratives et politiques
de l'Université de Kinshasa
Département des Sciences politiques et administratives*

INTRODUCTION

Deux questionnements fondent la pertinence de cette étude : FINCA est-elle une structure d'accumulation des capitaux générés par des femmes congolaises emprunteuses démunies (et donc de leur appauvrissement) ou un organe d'autonomisation durable de ces femmes ? Ce premier questionnement a une partie liée avec la question de la financiarisation de ces micro-crédits dans la mesure où les micro-entreprises informelles de ces femmes sont, au finish, soumises aux logiques du capital financier international incarné dans le cas d'espèce par FINCA qui est plutôt préoccupée par la réalisation effrénée des bénéfices au détriment des intérêts des femmes micro-entrepreneuses. Le second questionnement de cette étude est de savoir si les micro-crédits octroyés par FINCA contribuent-ils à la transformation du statut socioéconomique des femmes congolaises emprunteuses et à l'amélioration de leurs conditions de vie ? Cette question épouse les contours des aspects relatifs à la capacité de cette institution à promouvoir le développement humain, et de faire des femmes des agents de développement dans la dynamique économique des rapports de genre. Il faut noter que par amélioration des conditions de vie nous faisons allusion à la scolarisation des enfants, à l'approvisionnement des ménages en nourriture, au paiement des loyers, à l'accès aux soins de santé, mais aussi à l'achat des biens mobiliers ou immobiliers qui sont nécessaires à toute stabilité familiale.

Deux hypothèses structurent l'ensemble de ce travail. D'abord, il apparaît que très peu de femmes seulement envisagent les crédits obtenus par FINCA

¹ Fondation for International Community Assistance (Fondation pour l'assistance communautaire internationale)

comme un véritable moyen de leur autonomisation dans la mesure où ces crédits ne sont pas des éléments constitutifs de l'amélioration de leurs conditions de vie et de réduction de leur pauvreté. Les faits montrent que les femmes qui arrivent à s'autonomiser grâce aux crédits accordés par FINCA sont surtout celles qui se recrutent dans des milieux sociaux qui ne sont pas les plus démunis et dont les ménages disposent d'un matelas financier solide provenant des revenus de leurs maris. C'est le cas notamment des femmes dont les époux ont un revenu régulier qui couvre les activités féminines financées par FINCA, revenus masculins qui, éventuellement, constituent aussi une sorte de soupape de sauvetage pour ces femmes en cas de faillite de leurs micro-entreprises. Deux paramètres méritent d'être mis en relief dans cette première hypothèse : d'abord, le fait que les femmes les plus démunies qui tirent leur épingle du jeu grâce aux crédits provenant de FINCA sont moins nombreuses que celles qui sont les moins démunies, parce que ces dernières disposent souvent d'une autre source de revenus susceptibles de soutenir leurs activités économiques financées par FINCA. Le deuxième paramètre est que si FINCA peut constituer une solution pour l'autonomisation des femmes, il s'agit plutôt d'une autonomie temporaire qui ne s'inscrit pas dans la durée comme l'affirment les dirigeants de cette institution.

La deuxième hypothèse de travail est que l'intérêt porté par FINCA sur les femmes en tant que principales bénéficiaires de ses services est stratégique. Certes, officiellement les femmes sont plus vulnérables que les hommes et elles méritent une attention particulière. Mais en même temps, cette vulnérabilité est mise à profit par FINCA pour exploiter ces femmes dont les taux de solvabilité sont plus élevés que ceux des hommes et qui sont facilement manipulables à cause de cette même vulnérabilité financière qui les rend très dépendante de FINCA. Les propos recueillis auprès des femmes congolaises montrent que cette exploitation se traduit entre autres par des taux d'intérêt jugés élevés, des délais de remboursement très proches, (au début les remboursements étaient même organisés deux fois par mois), des conditions d'accès aux crédits prohibitives, des traitements inhumains infligés aux femmes en cas de retard dans le processus de solvabilité. Au bout du compte, on en vient à se demander, au regard de ces données, si FINCA n'est pas en réalité une structure qui s'enrichit par l'accumulation des capitaux produits par des femmes emprunteuses.

Pour mener à bon port cette étude, nous l'avons subdivisée en deux parties. La première aborde les aspects théoriques et conceptuels, la deuxième, qui est empirique, est consacrée à l'étude de cas (celle de FINCA) et se propose de

savoir, à la lumière des données de terrain, si cette institution est un instrument de réduction de la pauvreté des femmes ou de leur empowerment, ou alors si elle est un outil de mobilisation et d'accumulation des capitaux au profit de ses dirigeants et de ses bailleurs de fonds à travers des crédits qui se financiarisent de plus en plus.

I. CADRE D'ANALYSE THÉORIQUE ET CONCEPTUEL

1.1 Fondements théoriques du Genre

Plusieurs acceptions du genre sont envisageables, mais il se dégage néanmoins de cette diversité des éléments de constance évidents. Le genre peut être entendu comme la construction socioculturelle des rôles masculins et féminins et des rapports entre hommes et femmes. C'est donc un concept qui se réfère aux différences sociales entre les hommes et les femmes, différences « acquises », et susceptibles de changer avec le temps et largement variables tant à l'intérieur que parmi les différentes cultures.

Le genre renvoie donc aux catégories sociales (féminin et masculin) et non aux catégories sexuelles (hommes et femmes). Il implique un savoir sur la différence sexuelle et reflète un pouvoir qui est aussi une manière d'ordonner le monde, inséparable de l'organisation sociale de la différence sexuelle. A la suite de Parini², le genre fait donc référence à un système social (système de genre) fondé sur des représentations et des pratiques qui ont pour objet de : - définir la nature des femmes et des hommes et leurs différences (biologiques et psychologiques) ; - déterminer sur cette base leurs places respectives dans la société ; - créer les conditions institutionnelles de cette partition des territoires basée sur l'inégalité ; - organiser la permanence de cette situation (pour le groupe dominant) ; - contester cette situation en vue de la changer (pour le groupe dominé, cela est appelé le féminisme).

Les termes rapports de genre, selon Imam, Mama et Sow³, mettent en corrélation plusieurs types de référents. Ce sont d'abord manifestement les rapports hommes/ femmes. Ensuite, ce sont les rapports entre femmes et les rapports entre hommes. Finalement, les rapports sociaux de sexe comprennent également les relations de catégories de femmes avec les phénomènes sociaux (que ce soit l'Etat, la division du travail, le système éducatif, les relations

² PARINI, L., *Le système de genre. Introduction aux concepts et théories*, Seismo, Zurich, 2006, p.99

³ IMAM, A., MAMA, A., et SOW, F., (dir.), *Sexe, genre et société. Engendrer les sciences sociales africaines*, Paris, CODESRIA-Karthala, 2004, p.19

économiques, les systèmes politiques ou autres). Cette précision complémentaire permet de saisir la complexité du genre en tant que catégorie d'analyse des faits sociaux. Il se dégage de cette diversité d'approches une constance : le genre est toujours un ensemble de rapports sociaux de sexes, il implique à la fois l'homme et la femme considérés comme partenaires. Il implique que les rapports entre les sexes sont sociaux parce que construits culturellement, et que la solution pour résoudre les inégalités entre les femmes et les hommes est à rechercher dans la culture⁴.

1.2 Genre et Développement

Au cours des années soixante-dix, les Nations Unies abandonnent leurs stratégies basées sur la modernisation des économies du tiers-monde. Elles réalisent que « l'oubli » des femmes pourrait être à l'origine de leur échec. Elles voient dans l'engagement des femmes une façon de mettre en œuvre de nouvelles stratégies de développement. L'amélioration de la productivité des femmes devient alors un des buts du développement traditionnel. Depuis la Décennie internationale des femmes, on considère, face à la pauvreté des femmes, que l'exclusion de celles-ci du processus de développement constitue un véritable problème. Diverses approches sont alors apparues pour tenter de remédier au problème. Il s'agit de l'approche IFD (Intégration des femmes dans le développement), de l'approche Femmes et Développement (FED) et de l'approche GED (Genre et développement).

L'approche de « l'intégration des femmes dans le développement »(IFD), comme son nom l'indique, vise à intégrer les femmes au processus de développement, sans pour autant remettre en question le modèle de développement dans lequel on voulait les intégrer. Cette approche est liée à « l'approche anti-pauvreté » qui, reconnaissant le rôle de production des femmes, vise à améliorer leurs conditions de vie à travers de petits projets générateurs de revenus, en lien avec leur rôle traditionnel. La deuxième

⁴ Lire à cet effet ACHIN C. et LEVEQUE S., *Femmes en politique*, Paris, La Découverte, 2006 ; BARD C., BAUDELLOT C., MOSSUZ-LAVAU J., *Quand les femmes s'en mêlent. Genre et pouvoir*, Paris, La Martinière, 2006 ; BARD C., 2001, *Les femmes dans la société française au 20ème siècle*, Paris, Armand Colin, 2001 ; BERENI, L., CHAUVIN, S., JAUNAIT, A., et REVILLARD, A., *Introduction aux Gender Studies. Manuel des études sur le genre*, Bruxelles, de Boeck, 2008 ; BIHR A. et PFEFFERKORN R., *Hommes, femmes, quelle égalité ? Ecole, travail, couple et espace public*, Paris, Editions de l'Atelier / Editions Ouvrières, 2002 ; BOURDIEU P., *La Domination masculine*, Paris, Seuil, 1998 ; BOZON, M., *Sociologie de la sexualité*, Paris, Armand Colin, 2005 ; EPHESIA, *La place des femmes. Les enjeux de l'identité et de l'égalité au regard des sciences sociales*, Paris, La Découverte, coll. « Recherches », 1995 ; AGACINSKI S., *La Politique des sexes*, Paris, Seuil, 1998.

approche, celle nommée Femme et Développement (FED) a vu le jour au milieu des années 1970 pour corriger les limites de l'approche IFD, axée sur la théorie de la modernisation. Cette nouvelle approche, proposée par les féministes marxistes, est basée sur la théorie de la dépendance et de l'oppression due à une différenciation/ hiérarchisation entre les classes sociales. Cette approche explique la situation des femmes par les structures inégalitaires internationales fondées sur un modèle économique capitaliste dominant orienté vers la croissance, l'accumulation du capital et la compétitivité. Une approche du genre plus large dans le contexte du développement est apparue par la suite. Cette approche va au-delà de l'efficacité économique et du rôle productif de la femme, et traite du rôle des genres, du rôle des stéréotypes fondés sur le sexe, des normes sociales, de la nature sexospécifique des institutions sociales et économiques (telles que la structure du ménage et des marchés du travail) et du secteur des soins non rémunéré. Cette approche plus large est quelquefois dénommée approche « genre et développement ».

Durant les années 1980 en effet, apparaît une deuxième approche, celle du « Genre et développement » (GED) ou « Gender and Development » (GAD). Elle se focalise sur les relations entre les hommes et les femmes comme objet, sur les relations inégales comme problème, sur le développement soutenable et équitable comme objectif et sur le pouvoir des groupes désavantagés (avec un accent sur les besoins stratégiques du genre).

1.3 Empowerment, Genre et développement

Le concept « d'empowerment » est né dans les pays du Sud, plus précisément en Inde au sein du réseau DAWN⁵. Il s'inscrit dans l'approche "genre et développement" qui a pris le relais de celle d'intégration des femmes dans le développement" dans la pensée dominante de la coopération Nord-Sud. Appliqué depuis une vingtaine d'années dans un nombre croissant d'ONG, le concept a été largement récupéré par la Banque Mondiale et les organismes onusiens. Ces derniers insistent aujourd'hui haut et fort sur la contribution nécessaire des programmes de développement à l'empowerment des femmes⁶. Sa popularité est particulièrement mise en avant dans le contexte de la réduction de la pauvreté : l'empowerment devrait permettre aux personnes vivant dans des conditions de pauvreté de sortir durablement de cette condition en réduisant leur vulnérabilité sur les plans social, économique,

⁵ DAWNE : Development Alternatives with Women for a New Era

⁶ UNIFEM, *Annual report 2000: working for women's empowerment and gender equality*, New York, 2000, p. 3

politique, psychologique. L'empowerment, de manière brève, c'est l'action d'augmenter ou de renforcer le pouvoir des femmes. Ce néologisme anglo-saxon renvoie au concept français « empouvoirement ».

A la place d'empowerment (ou empouvoirement) certains auteurs proposent le terme « autonomie », et on parle alors de l'autonomisation des femmes, c'est-à-dire le pouvoir, le droit de contrôler sa vie, de fonctionner de façon indépendante. Pour le Centre du Pacifique pour les femmes et le développement, c'est « une sorte de force et de conscience intérieures permettant d'affronter la vie, le droit de faire des choix dans sa vie et d'influencer le changement social ». L'autonomie présuppose l'accès de toutes et de tous aux ressources mais aussi la mobilité pour les femmes⁷.

Srilatha Batliwala⁸ définit l'empowerment comme un processus de transformation des relations de pouvoir entre individus et groupes sociaux. Les relations de pouvoir ne peuvent être modifiées, argumente-t-elle, qu'en agissant sur trois fronts : en remettant en cause l'idéologie qui justifie les inégalités (comme les rapports sociaux de sexe, ou la caste), en changeant les modalités d'accès et de contrôle des ressources économiques, naturelles et intellectuelles et en transformant les institutions et les structures qui renforcent et maintiennent les rapports de pouvoir existants (telles que la famille, l'Etat, le marché, l'éducation ou les médias). Batliwala, mais aussi d'autres féministes telles que Naila Kabeer⁹ ou Jo Rowlands¹⁰ mettent l'accent sur la nature multi dimensionnelle du processus d'empowerment des femmes dans les pays du Sud et théorisent les relations entre empowerment et pouvoir. Pour les féministes, l'empowerment se distingue du pouvoir de domination qui s'exerce sur quelqu'un (« power over ») et se définit plutôt comme un pouvoir créateur qui rend apte à accomplir des choses (« power to »), un pouvoir collectif et politique mobilisé notamment au sein des organisations de base (« power with ») et un pouvoir intérieur (« power from within ») qui renvoie à la

⁷ OIF, *Egalité des sexes et développement. Concepts et terminologie*, Paris, 2004 ; CALVES, A.E., « L'empowerment des femmes dans les politiques de développement : histoire d'une institutionnalisation controversée », in *La Découverte. Regards croisés sur l'économie*, Vol 2, n° 15, 2014.

⁸ BATLIWALA, S., *Empowerment of Women in South Asia: Concepts and Practices*, Asian-South Pacific Bureau of Adult Education, Mumbai, 1993.

⁹ KABEER, N., *Reversed realities ; gender hierarchies in development thought*, New Delhi, Kali for women, 1994

¹⁰ ROWLANDS, J., « Empowerment examined », in *Development in Practice*, 5:2, 1995, 101-107, DOI: 10.1080/0961452951000157074

confiance en soi, la capacité de se défaire des effets de l'oppression intériorisée¹¹.

La notion d'empowerment entre donc bien dans une vision d'acquisition de pouvoir, de contrôle sur sa vie et de développer une capacité de réaliser des choix. Cette notion de « capacité à faire des choix » a été largement débattue par Amartya Sen et reprise par Kabeer, qui l'a élargie à la notion de capacité des personnes de disposer des choses et de faire des choix. La capacité d'empowerment est liée aux institutions, aux lois : ce qu'elles permettent de faire ou de ne pas faire ; de plus, cette dimension est en lien avec les aspects culturels de la société dans laquelle on vit.

1.4 Economie informelle, microfinance et financiarisation des microcrédits

La microfinance se confond généralement avec le microcrédit. Elle désignait d'abord « les dispositifs permettant d'offrir de très petits crédits (microcrédit) à des familles très pauvres pour les aider à conduire des activités productives ou génératrices de revenus leur permettant ainsi de développer leurs très petites entreprises¹². Avec le temps et à la faveur d'un développement rapide, la microfinance s'est élargie pour inclure une gamme de service plus large. Elle est définie de façon vague par « l'offre de services financiers aux ménages à faibles revenus: prêts, épargne ou services de transfert ». À la suite de ces définitions, le microcrédit apparaît comme un produit parmi d'autres au sein de la microfinance. Plus précisément, la microfinance englobe le microcrédit et d'autres services (épargne, transfert de fonds, assurance). Le microcrédit est ainsi présenté comme une solution aux inégalités d'accès à un capital financier, nécessaire au démarrage d'une activité économique.

Très concernées par le micro-crédit, les petites unités informelles marchandes sont relativement nombreuses. Constituant ce qu'il est convenu d'appeler « le secteur informel », elles sont caractérisées par une faible dissociation de la sphère productive et domestique, par l'absence de salariat permanent, l'inexistence de comptabilité et d'appel au crédit institutionnalisé¹³.

¹¹ BADEN, S. et OXAAL, Z., « Gender and Development Definitions, Approaches and Implications for Policy », in *BRIDGE* (Development-Gender) Brighton, Institute of Development Studies, Report No-40, 1997.

¹² FORESTIER, P., « Les enjeux de la microfinance : quel rôle spécifique pour le financement rural et agricole », in *Horizons bancaires*, n°326, Octobre 2005, p.9

¹³ BASSE, B., « Le rôle du secteur informel dans le développement de l'entrepreneuriat au Sénégal : historique et justification », in *Les cahiers de l'Association Tiers-Monde*, n° 29, 2014 ; CLING J.C., et al., *L'économie informelle dans les pays en développement*, AFD, 2012, hal-01664167 ; AMOUGOU, E., L'« économie informelle » en Afrique, in *Communication et langages*, n°114,

L'une des caractéristiques fondamentales d'une économie dite informelle est qu'elle échappe à la réglementation, donc au contrôle des appareils de l'Etat et particulièrement du fisc. Une enquête sur le secteur informel a trouvé que les femmes au Rwanda étaient moins disposées à faire enregistrer leurs entreprises afin d'éviter de payer les taxes : 22,3 % des entreprises représentées par les femmes étaient enregistrées, comparé à 27,6 % des entreprises représentées par les hommes¹⁴.

Cependant, une forte littérature est aujourd'hui consacrée à la problématique de la financiarisation des micro-crédits. La financiarisation est associée à l'énorme expansion des actifs financiers et des activités financières dans le reste de l'économie. Elle se caractérise non seulement par l'expansion et la prolifération des actifs financiers, mais aussi par le fait qu'elle s'est réalisée au détriment de l'économie réelle, en termes de niveau et d'efficacité des investissements.

Par financiarisation, dit le CODESRIA¹⁵, il faut entendre la domination croissante d'acteurs financiers, de mécanismes commerciaux, de pratiques et de mesures visant à provoquer une transformation structurelle des opérations des différentes entités concernées. Une des caractéristiques centrales de la financiarisation est la subordination progressive des activités économiques informelles aux logiques du capital financier international. En conséquence, l'activité économique informelle est prise dans le vortex du capital financier international, mais les préoccupations continuent d'émerger dans la littérature sur l'équilibrage entre l'objectif de bénéfice des institutions financières internationales et les aspirations de croissance et de profit des entrepreneurs informels¹⁶.

4^{ème} trimestre 1997. Dossier : Questions de presse ; MARCHAND, G., *Le secteur informel au Sénégal. Logique de fonctionnement de quelques entreprises informelles à Saint Louis*, Mémoire de Maîtrise présenté à l'Université Laval, Québec, 2005 ; BULULU, K., *Economie informelle et analyse relationnelle*, Thèse de doctorat présentée à l'Université de Laurentienne, Ontario, 2013.

¹⁴ IFC, *La voix des femmes entrepreneures au Rwanda*, Washington, 2008.

¹⁵ CODESRIA, *Femmes, économies informelles et financiarisation du microcrédit en Afrique. Appel à candidatures en rapport avec l'Institut sur le Genre*, CODESRIA, Dakar, 2019.

¹⁶ BEDECARRATS, F., « L'impact de la microfinance : un enjeu politique au prisme de ses controverses scientifiques », in *Monde en développement*, n° 158, 2012 ; BEDECARRATS, F., « Evaluer la microfinance, entre utilité sociale et performances financières », in *Revue Française de Socio-Economie*, Vol. 2, n° 6, 2010 ; BARLET, K. et GRANGER, B., 2000, *Microfinance et commercialisation, de quoi parle-t-on ?*, Paris, Pôle microfinancement, 2000 ; FOUILLET, C. et al., « Le micro-crédit au péril du néolibéralisme et de marchands d'illusions. Manifestation pour une inclusion financière socialement responsable », in *Revue du MAUSS*, n° 29, 2007.

II. FINCA : OUTIL DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ ET D'EMPOWERMENT DES FEMMES OU MACHINE D'ACCUMULATION DU CAPITAL (MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE)

L'examen des données produites sur le terrain en rapport avec l'organisation et le fonctionnement de FINCA montre que les microcrédits qu'accorde cette institution aux femmes dans le but de financer leurs micro-entreprises sont de plus en plus financiarisés au sens indiqué par le CODESRIA et que FINCA se donne à voir plutôt comme une machine d'accumulation des capitaux à travers des microcrédits qu'elle alloue à ces femmes qui peinent à s'épanouir financièrement, à sortir de la pauvreté et à acquérir une certaine autonomie financière et matérielle. Créée en 2003, FINCA RDC fait partie du réseau mondial de FINCA. Ce réseau comprend des bureaux de programmes dans 20 pays en développement à travers le monde, ainsi que des bureaux de collecte de fonds et de sensibilisation du public aux Etats-Unis, au Royaume-Uni et au Canada. FINCA RDC dispose aujourd'hui d'un réseau de 21 succursales bancaires, comptant plus de 650 employés, et plus de 1 400 agents FINCA Express. L'organisation est passée de 5 000 clients en 2003 à plus de 340 000 clients fidèles en 2018, dont 55 % sont des femmes. Lors de la célébration du 15^e anniversaire de FINCA/RDC à Kinshasa en 2018, la responsable de cette institution, Mami Kalonda, a laissé entendre via la presse : « Cette croissance remarquable mérite d'être célébrée. Notre 15^{ème} anniversaire est le moment approprié pour exprimer notre gratitude à tous pour le soutien continu à nos actions sur le terrain. Nous sommes confiants que la collaboration et la complicité qui existent entre nous et notre clientèle aideront à hisser encore plus haut cet étendard de microfinance, dont FINCA est le leader en RDC », a-t-elle ajouté.

La FINCA (Fondation Internationale pour l'Assistance Communautaire au Congo) a pour objectif de renforcer la position socio-économique des femmes congolaises à travers l'augmentation de leurs revenus ; de lutter contre la pauvreté et d'accorder une autonomie financière à la femme congolaise. Le projet est aussi ouvert aux hommes. Notre problématique et nos hypothèses ont été construites par rapport à cet objectif que s'est assigné FINCA elle-même. La vérification de ces hypothèses a été rendue possible grâce à la méthodologie que nous avons construite et mise en œuvre pour à la fois récolter les données et les analyser.

Cette recherche s'est déroulée dans la ville de Kinshasa où s'est effectué le premier terrain, c'est-à-dire la pré-enquête. La pré-enquête a eu lieu entre mars et avril 2019. Kinshasa est une ville habitée aujourd'hui par une population estimée à plus de 12 millions d'habitants. Ville-province, et capitale de la RDC, elle est subdivisée en 24 communes administratives. Notre étude s'est focalisée sur la commune de Lemba où se trouve implantée une des succursales de FINCA sollicitée par des femmes micro-entrepreneuses en quête des micro-crédits. La commune de Lemba est au croisement d'autres communes très pauvres comme Kisenso, Ngaba, Makala, Matete, Mont Ngafula. Les femmes qui sollicitent FINCA/Lemba se recrutent également dans ces communes connexes.

Notre étude s'est déroulée aux échelles à la fois micro, méso et macro. La première échelle, micro, se situe au niveau de l'individu. Les phénomènes de micro-crédit et de réduction de la pauvreté et de l'autonomisation ont été appréhendés d'abord en se centrant sur les individus, en l'occurrence les femmes micro-entrepreneuses impliquées dans l'économie informelle. Il s'agissait de prolonger la pré-enquête déjà entamée en étudiant les caractéristiques de ces femmes, leur profil, leurs attitudes, leurs logiques, leurs actions et leurs représentations aussi. Nous avons pris le soin de diversifier l'échantillon en nous intéressant aux femmes mariées avec enfants, aux jeunes filles, aux femmes célibataires, aux femmes veuves, etc. Par ailleurs, l'âge est aussi une autre variable importante qui a été prise en charge. Le niveau d'étude a été aussi un élément déterminant. Le second niveau de notre analyse était le niveau méso. Ici c'est FINCA en tant qu'institution qui a été consultée. On avait besoin de recueillir les points de vue et les opinions sur la manière dont fonctionne cette institution et sur ses rapports avec les femmes micro-entrepreneuses. Le dernier niveau de notre analyse est le niveau macro. On sait très bien que pour comprendre certaines réalités aux niveaux meso et micro, il faut interroger et questionner le niveau macro parce que le poids de l'histoire, les structures économiques ou politiques peuvent influencer sur les comportements et les logiques individuelles, de même que ces dernières peuvent influencer les structures macro-sociales.

Notre méthodologie a été bien sûr qualitative, elle a privilégié les techniques d'observation, les focus group, les entretiens individuels et les récits de vie comme moyens de collecte d'informations auprès de nos sources d'informations déjà identifiées aux trois niveaux d'analyse ci-dessus. L'étude s'est appuyée ensuite sur une collecte et une analyse de données sociodémographiques, socioéconomiques et socioculturelles. En privilégiant

une méthodologie qualitative, l'objectif était de donner la parole aux femmes pour qu'elles fassent part de leurs expériences et vécus face à la question de leur autonomisation et de la réduction de leur pauvreté via les micro-crédits obtenus de FINCA. Un accent particulier a été placé sur la triangulation méthodologique. La triangulation n'a pas été seulement une triangulation des techniques de collecte des données, mais aussi une triangulation des sources et des théories. L'analyse de contenu a été mise à contribution pour analyser nos données qui ont porté sur un échantillon de 60 personnes.

Notre population cible était constituée de femmes micro-entrepreneuses qui évoluent dans l'économie informelle et qui entretiennent des liens avec FINCA/Lemba. Notre étude de cas a porté sur l'agence FINCA/Lemba située au rond-point Ngaba à Kinshasa. Il importe en effet de signaler que FINCA/RDC dispose d'un siège établi à Kinshasa dans la commune de la Gombe et des agences réparties sur toute la ville de Kinshasa, notamment à l'UPN, et dans les communes de Masina, Kasa-Vubu, Kintambo, Lemba, N'djili et Limete¹⁷. Normalement toutes les femmes qui sont en partenariat avec l'agence de FINCA/Lemba constituent notre population d'étude. Mais la liste de toutes les femmes micro-entrepreneuses qui ont obtenu des microcrédits auprès de FINCA ne nous a pas été fournie par les autorités de FINCA. Devant cette impasse, nous avons alors constitué un échantillon occasionnel composé de 60 femmes commerçantes ou micro-entrepreneurs sur la base d'un échantillonnage raisonné, c'est-à-dire non probabiliste fondée sur la sélection d'un échantillon en fonction de critères préétablis. L'identification des femmes devant faire partie de notre échantillonnage s'est faite à l'aide de la méthode boule de neige.

Mais comme le dit si bien Fatou Sarr¹⁸, dans une perspective genre, la population d'étude comprend des hommes et des femmes et veille à la représentation par sexe pour éviter les généralisations abusives. C'est pour cette raison que nous avons tenu à rencontrer aussi quelques hommes et à échanger avec eux pour pouvoir recueillir leurs avis sur l'objet de notre étude.

Lors de nos rencontres avec ces femmes (et quelques hommes comme dit ci-haut), nous avons beaucoup insisté pour que les entretiens tournent autour à la fois des questions contenues dans notre guide d'entretien mais aussi autour

¹⁷ BANQUE CENTRALE DU CONGO (BCC), *Rapport d'activités de la microfinance en 2017*, Kinshasa, 2017.

¹⁸ SARR, F., « Le genre dans la recherche scientifique », in *Notes africaines*, n° 208, Université Cheikh Anta Diop, Institut Fondamental d'Afrique noire Cheikh Anta Diop, 2007 ; p. 4

des expériences des femmes et même de leurs vies familiales, professionnelles et conjugales pour collecter le maximum d'informations possibles et accéder aux données en rapport avec la situation professionnelle de leurs maris, du moins pour les femmes mariées qui ont fait l'objet de nos enquêtes. Par ailleurs, notre échantillon ayant été non-probabiliste, nous avons porté une attention particulière aux caractéristiques sociodémographiques des femmes devant faire partie de notre échantillon comme le montrent les tableaux ci-dessous. Il faut faire remarquer que les femmes qui ont été sélectionnées pour faire partie de l'échantillon sont celles qui connaissent mieux le fonctionnement de FINCA et qui sont impliquées dans les activités commerciales depuis au moins deux ans. Il faut noter que la première partie des enquêtes proprement dites (outre la pré-enquête bien sûr), a eu lieu en mai et juin 2019.

Tableau 1 : Répartition des femmes soumises à l'enquête selon leurs activités commerciales

Activités commerciales	Effectifs	Pourcentage
Vendeuses de vêtements	6	10 %
Gérantes de bistrots	2	3%
Gérantes de restaurants (Malewa)	18	30%
Gérantes de boutiques d'alimentation	8	13%
Vendeuses de légumes et fruits divers	10	17%
Vendeuses de perruques, chaussures dames, produits cosmétiques	4	7%
Vendeuses de vivres frais + eau froide (eau pure)	12	20%
Total	60	100 %

Source : Tableau élaboré sur la base de nos enquêtes de terrain

FINCA accorde des crédits aux femmes (mais aussi aux hommes) qui se proposent de développer leurs activités économiques dans le but de les développer et de générer des revenus susceptibles de les rendre autonomes et de réduire leur pauvreté. Dans ce tableau, on constate que les femmes qui gèrent des petits restaurants appelés à Kinshasa « Malewa » viennent en première position, elles représentent 30 % des femmes qui ont été consultées pour des entretiens. La prépondérance de cette activité n'est pas le fait du hasard. En effet, la vente des plats déjà cuisinés ou à cuisiner sur place dans des Malewa est une activité qui a connu un essor considérable à Kinshasa depuis les années 2000. C'est une activité commerciale investie surtout par des femmes. Viennent en deuxième position les femmes impliquées dans la vente des poissons frais (20%) qu'on appelle Mpiodi ou Thomsons (il s'agit en effet des chinchards). Souvent la vente de ces poissons s'accompagne d'autres vivres

frais et d'eaux froides vendues en sachets ou dans des bouteilles. La vente des légumes et des fruits divers tout comme les boutiques d'alimentation par des femmes occupent aussi une place importante (17%). Les autres activités commerciales se positionnent derrière les trois premières.

Tableau 2 : Répartition des femmes soumises à l'enquête selon l'âge

Tranches d'âge	Effectifs	Pourcentage
De 28 à 40 ans	24	40 %
De 41 à 65 ans	36	60 %
Total	60	100 %

Source : Tableau élaboré sur la base de nos enquêtes de terrain

FINCA accorde des prêts aux hommes et aux femmes qui sont déjà majeurs, c'est-à-dire qui ont un âge compris entre 18 et 65 ans. Une femme âgée de 66 ans n'est pas éligible aux prêts de FINCA. On estime en effet qu'elle est assez âgée pour entreprendre une activité et être en mesure, de rembourser les crédits perçus. Les données de terrain indiquent que les femmes dont l'âge varie entre 41 et 65 ans sont les plus nombreuses à fréquenter FINCA et à solliciter des prêts auprès de cette institution. On pourrait d'ailleurs mettre en perspective ces données avec celles relatives au nombre d'enfants, exposées dans le tableau n° 3 ci-après.

Tableau 3 : Répartition des femmes soumises à l'enquête selon le nombre d'enfants

Nombre d'enfants	Effectifs	Pourcentage
1 enfant	6	10 %
2 à 4 enfants	25	42 %
5 enfants et +	29	48 %
Total	60	100 %

Source : Tableau élaboré sur la base de nos enquêtes de terrain

Il se dégage des chiffres contenus dans ce tableau que les femmes ayant un seul enfant qui recourent aux crédits octroyés par FINCA sont moins nombreuses ; elles ne représentent que 10% des femmes interviewées. Celles qui ont 5 enfants et au-delà sont les plus majoritaires (48%). Elles sont talonnées par celles qui ont 2 jusqu'à 4 enfants (42 %). Comme nous le faisons constater dans les commentaires consacrés au tableau n° 2, les femmes âgées de 41 à 65 ans sont celles qui ont une charge familiale assez élevée, elles comptent au moins 5 enfants, elles sont suivies par celles dont l'âge est compris entre 28 et 40 ans dont la moyenne d'enfants est de 3 ou 4.

Tableau 4 : Répartition des femmes soumises à l'enquête selon les niveaux d'étude

Niveaux de scolarité	Effectifs	Pourcentage
Supérieur et universitaire	6	10 %
Secondaire	10	17 %
Primaire	20	33 %
Analphabètes	24	40 %
Total	60	100 %

Source : Tableau élaboré sur la base de nos enquêtes de terrain

On peut constater que les femmes qui n'ont pas reçu l'instruction et qui se recrutent souvent dans des milieux pauvres, représentent 73 % de l'ensemble des femmes que nous avons soumises à nos enquêtes de terrain. Celles qui ont fréquenté les écoles primaires et secondaires représentent respectivement 33 % et 17%. Enfin, celles qui ont effectué trois ans d'étude post secondaire, c'est-à-dire, qui ont fait trois ans d'études supérieures ou 5 ans ne représentent que 10%. Les femmes analphabètes sont les plus nombreuses, soit 40%.

Tableau 5 : Répartition des femmes soumises à l'enquête selon le statut matrimonial

Statut matrimonial	Effectifs	Pourcentage
Femmes mariées	36	60 %
Femmes veuves	14	23 %
Femmes célibataires	10	17 %
Total	60	100 %

Source : Tableau élaboré sur la base de nos enquêtes de terrain

Tableau 6 : Répartition des femmes soumises à l'enquête selon le montant des crédits reçus

Montants des crédits reçus	Effectifs	Pourcentage
De 50 à 100 dollars	28	47 %
De 100 à 200 dollars	19	32 %
De 400 à 500 dollars	8	13 %
De 500 à 1000 dollars	2	3 %
De 1000 à 2000 dollars	2	3 %
De 2001 à 15.000 dollars	1	2 %
Total	60	100 %

Source : Tableau élaboré sur la base de nos enquêtes de terrain

FINCA accorde plusieurs types de prêts ou crédits. Le crédit de groupe est un prêt commercial octroyé à un groupe solidaire de 20 à 30 personnes qui se

choisissent et se réunissent toutes les deux semaines ou chaque mois pour discuter de leurs affaires. Une fois organisées et formées ces personnes peuvent bénéficier d'un prêt de 50 à 200 dollars USD pour les besoins de fonds de déroulement de leurs activités productrices. Ce prêt est octroyé pour une période de 5 à 6 mois appelé cycle, il est remboursable après 28 jours suivant des versements égaux. Les taux de remboursements, qui sont mensuels, sont de 10%.

Il faut noter que quand FINCA s'est établie en RDC en 2003, les prêts étaient remboursables avec intérêt deux fois par mois.

Durant les réunions des versements, les membres ont également la possibilité d'épargner et constituer ainsi leur propre capital. A la fin du cycle, les clients peuvent bénéficier d'un crédit plus important. La particularité de ce crédit est qu'il est accordé sans autres garanties que la solidarité du groupe. Pour être éligible au crédit de groupe, il faut :

- Etre majeur (e) et de nationalité congolaise (donc avoir au moins 18 ans)
- Disposer d'une activité économique existante depuis au moins 6 mois
- Faire partie d'un groupe solidaire d'au moins 20 personnes
- Participer à toutes les réunions et épargner régulièrement
- Avoir la garantie du groupe et se soumettre à toutes ses conditions.

Quant au crédit individuel, il est accordé à des microentrepreneurs disposant d'activités plus structurées et plus grandes que celles ciblées par le crédit de groupe. Ces micro entrepreneurs sont les tenanciers des restaurants, cybercafés, boulangeries, pharmacies, garages, boutiques d'habillements et divers, etc. Le prêt individuel est très flexible et compris entre 400 et 20.000\$ selon la demande du client pour un premier crédit. Il est remboursable mensuellement avec une échéance de 6 à 12 mois selon le choix du client, le taux de remboursement de ce crédit est de 10% tous les 28 jours. Les gages exigés pour sécuriser le prêt sont des biens ordinaires du business ou du domicile (livret immobilier, ordinateurs, télévisions, salons, congélateurs, frigos, etc.). Pour accéder à ce prêt, il faut remplir les conditions suivantes ci-après :

- Etre majeur et de nationalité congolaise ;
- Etre résident en RDC (même les expatriés) ;
- Disposer d'une activité économique opérationnelle depuis au moins deux ans ;

- Posséder des documents officiels d'enregistrement de commerce légal (patente commerciale, autorisation d'ouverture, nouveau registre de commerce, etc.) ;
- Avoir un local commercial ;
- Fournir une pièce d'identité valable.

Enfin, le crédit de petit groupe c'est un prêt commercial octroyé à un groupe solidaire de 5 à 10 personnes. Au terme d'une réunion de formation, les clients peuvent recevoir endéans 5 jours ouvrables un prêt compris entre 300\$ et 5000\$ remboursable une fois le mois (tous les 28 jours) sur une période de 6 à 12 mois. Les conditions d'éligibilité pour avoir le crédit de petit groupe sont les suivantes :

- Etre majeur (au moins 18 ans) ;
- Fournir une pièce d'identité valable ;
- Avoir un business d'au moins 12 mois ;
- Faire partie d'un groupe solidaire de 5 à 10 personnes ;
- Etre de nationalité congolaise.

L'analyse des montants des crédits perçus par les femmes indique que très peu de femmes accèdent à un crédit d'un montant important. Lors de nos enquêtes en effet, nous avons rencontré une seule femme qui a reconnu avoir reçu un crédit de l'ordre de 13. 000 dollars américains. Les prêts alloués aux nombreuses femmes micro-entrepreneuses sont compris entre 50 et 200 dollars américains. Non seulement les femmes accèdent rarement à des crédits d'un montant élevé, elles-mêmes ont également peur de solliciter ce genre de crédits à cause des taux de remboursements mensuels qui sont élevés et des menaces que fait peser sur elle FINCA en cas de non remboursement, menaces accompagnées souvent d'abus qui sont d'ailleurs à la limite de la violation des droits humains.

Tableau 7 : Répartition des femmes soumises à l'enquête selon la profession de leurs maris

Professions des époux	Effectifs	Pourcentage
Chômeurs	19	32 %
Fonctionnaires	9	15 %
Médecins	2	3 %
Avocats	2	3 %
Electriciens	3	5 %
Enseignants écoles primaires	9	15 %
Chauffeurs	10	17 %
Mécanicien	1	2 %
Commerçants détaillants	5	8 %
Total	60	100 %

Source : Tableau élaboré sur la base de nos enquêtes de terrain

Lors de notre pré-enquête, il s'est clairement avéré que nous devons prendre en compte la dimension relative à la profession des époux de ces femmes et des revenus de leurs maris. En effet, cette dimension révélée par nos enquêtes a permis d'ailleurs de forger quelques éléments de nos hypothèses que nous avons vérifiées à l'aide des données de l'enquête proprement dite. On peut constater à travers ce tableau, que les maris des femmes que nous avons rencontrées et qui sont sans emploi sont les plus nombreux (soit 32 % de l'ensemble des femmes qui nous ont accordé des entretiens), ensuite viennent des femmes dont les maris exercent le métier de chauffeur (17%), les femmes dont les maris sont enseignants des écoles primaires/secondaires et celles dont les maris sont fonctionnaires (15 %). Le taux des femmes dont les maris pratiquent le métier de commerçants détaillants est de 8 %. Il faut noter la présence de 2 femmes épouses d'avocats (3%) et de 2 autres femmes épouses de médecins (3%).

Tableau 8 : Répartition des femmes soumises à l'enquête selon les disparités territoriales

Disparités territoriales	Effectifs	Pourcentage
Quartiers riches	2	3 %
Quartiers de gens classes moyennes	7	12 %
Quartiers périphériques/banlieues pauvres	51	85 %
Total	60	100 %

Comme dans tous les pays du monde, il existe des fractures ou des inégalités territoriales en RDC, et à Kinshasa en particulier. Nous avons par exemple

constaté que les femmes qui se recrutent dans des quartiers riches fréquentent moins FINCA que les femmes issues des quartiers périphériques pauvres. Ainsi les deux femmes dont les maris sont avocats et celles dont les époux sont médecins, auxquelles il faut ajouter quelques 9 femmes épouses de fonctionnaires et 5 femmes épouses de commerçant, sont parmi les rares femmes qui ont sollicité un prêt auprès de FINCA pour faire avancer leurs activités commerciales. Nous avons constaté qu'elles se recrutaient dans des quartiers nantis. Curieusement, comme nous le verrons dans les lignes qui suivent, ce sont ces femmes qui ont déclaré avoir constaté que les crédits qu'elles ont obtenu de FINCA ont exercé un impact nettement positif sur leurs micro-entreprises, joué un rôle important dans la lutte contre la pauvreté et contribué à leur empowerment.

III. ANALYSE ET INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS DE LA RECHERCHE

3.1 Contenu du guide d'entretien

Le contenu de notre guide d'entretien a gravité autour des points très précis relatifs à la situation familiale et matrimoniale des femmes que nous avons rencontrées pour des entretiens, autour de leur âge, de leur scolarité, de la scolarité de leurs filles et garçons, de leurs activités économiques, et des professions et revenus de leurs maris. Nous avons cherché à comprendre aussi la trajectoire professionnelle de ces femmes ainsi que les aspects portant sur les modalités de prêts, les taux de remboursement, les rythmes ou délais de remboursement, sur les problèmes découlant de l'absence de remboursement et des difficultés rencontrées pour l'obtention du crédit. Les questions relatives à la nature de leurs activités, aux raisons ayant motivé le choix de ces activités et aux raisons de l'engagement dans les activités commerciales ont été abordées aussi lors de nos entretiens. Il nous fallait aussi savoir à quoi sont affectés les crédits obtenus et si ces crédits ont eu un impact négatif ou positif sur leur statut économique, sur la réduction de leur pauvreté et celle de leurs ménages, et sur leur empowerment de manière générale.

Les entretiens ont porté également sur les différentes réalisations que ces femmes ont pu faire grâce aux crédits reçus de FINCA, comme par exemple le paiement des loyers, l'achat des maisons et des équipements électroménagers comme les congélateurs, TV, etc., le financement de la santé et de l'éducation des enfants, tout comme le paiement des factures d'eau et d'électricité et éventuellement l'acquisition d'un certain rôle de pourvoyeuses des recettes au

sein de leur espace domestique. Il était aussi question, lors des entretiens, de savoir comment les femmes remboursaient les crédits reçus et surtout qu'elles étaient les sources supplémentaires ou complémentaires des revenus leur permettant à la fois de soutenir leurs activités économiques en cas de crise (faillite par exemple) et de rembourser les crédits obtenus. Un accent particulier a été placé également sur la question de l'épargne : est-ce que les crédits perçus leur permettent-ils d'épargner et sinon, quelles sont les raisons de l'absence d'une épargne personnelle via les crédits obtenus. Enfin, il nous a été donné de chercher à savoir si, selon les femmes, FINCA/RDC constitue un outil de réduction de leur pauvreté et de leur empowerment en leur permettant de développer leurs micro-entreprises à travers des crédits octroyés, ou tout simplement une machine à accumulation des capitaux à travers les activités commerciales des femmes, et notamment à travers le système de remboursements et d'épargne qu'elle a mis en place?

3.2 Résultats de la recherche

Les principaux résultats de cette étude indiquent que 15 % des femmes micro-entrepreneurs (soit 9 femmes seulement sur les 60 interrogées : c'est-à-dire 2 femmes dont les maris sont médecins, 2 épouses d'avocats et 5 épouses de fonctionnaires) ayant obtenu des prêts auprès de FINCA ont reconnu, lors des entretiens, que ces crédits ont transformé leur statut socio-économique, réduit leur pauvreté et contribué à leur autonomie financière et matérielle, ce qui a eu un impact positif sur leurs ménages.

Mais 75% des femmes de l'échantillon (particulièrement celles vivant dans les quartiers les plus pauvres) ont déclaré le contraire. Elles disent que les crédits octroyés par FINCA n'ont pas transformé leur statut économique et n'ont pas réduit leur pauvreté et celle de leurs familles. Ensuite, ces femmes estiment que quand elles comparent leur situation d'avant la fréquentation de FINCA et celle d'après l'intégration des programmes de FINCA, elles sont devenues encore plus démunies qu'avant et surtout très endettées. Par ailleurs, ces femmes ne sont pas devenues seulement très pauvres, mais elles sont même tombées en faillite, leurs micro-entreprises informelles n'ayant pas résisté à la fois aux rythmes de remboursement de ces prêts et aux taux de remboursements jugés élevés et n'étant pas à la portée des revenus générés par leurs activités. Les propos de la plupart de ces femmes dont certaines ont fréquenté FINCA dès son arrivée à Kinshasa et qui se sont approchées de la succursale de Lemba par la suite quand elle a été créée, sont révélateurs. En effet, évoquant le rythme de remboursements, elles ont rappelé que quand

FINCA s'est installée en 2003 à Kinshasa, elle octroyait des prêts remboursables deux fois par mois, dans un pays post-conflit qui venait de sortir d'une guerre mondiale africaine ayant impliqué plusieurs pays africains dans la belligérance (celle de 1998) et dont tout le tissu économique était quasiment détruit.

Déjà à cette époque, plusieurs femmes qui avaient sollicité des prêts auprès de FINCA tombèrent en faillite et durent arrêter leurs activités économiques informelles, déclarent-elles. Les causes de ces faillites étaient les délais de remboursements mensuels multiples et serrés exigés à des femmes qui évoluaient dans un contexte économique fragile d'après-guerre. Si FINCA était une institution destinée à promouvoir le développement des activités économiques des femmes et à les autonomiser financièrement comme elle le déclare assez souvent, elle aurait dû tenir compte, dans sa politique de détermination des taux et de délais de remboursement, de ce contexte post conflit fragile pour les femmes. Tel n'a pas été le cas.

L'analyse des données sociodémographiques et territoriales exposées dans le point précédent montre d'ailleurs que la plupart de ces femmes sont issues des quartiers les plus pauvres et sont, elles-mêmes, issues des classes pauvres. Par ailleurs, ces femmes ne disposent pas des sources complémentaires des revenus susceptibles de leur permettre de jouer le rôle d'amortisseurs ou de rempart lors des crises qui peuvent secouer leurs micro-entreprises, par exemple lors de l'inflation ou d'une régression des activités macro-économiques. Leurs maris étant pauvres et sans emploi, ou tout simplement fonctionnaires appauvris, ces femmes se voient dépourvues des revenus de leurs maris qui auraient permis également de constituer une source de remboursement des crédits contractés auprès de FINCA et donc de sécuriser leurs activités économiques. En l'absence de tels revenus supplémentaires, toutes les charges domestiques (scolarité des enfants, frais de transport, financement de la santé des membres du ménage, factures de loyer, d'eau et d'électricité, nourriture, etc) sont alors prises en charge par les seules recettes provenant de la micro-entreprise informelle féminine qui, si l'on ajoute à toutes ces charges, celles relatives au remboursement des crédits obtenus de FINCA, ne peut que déperir.

Quand on met en perspective ces résultats avec les théories sur l'empowerment, on se rend compte que les programmes de développement des femmes proposés par FINCA à travers les micro-crédits ne sont ni efficaces ni efficients du point de vue de l'empowerment des femmes, surtout pour les femmes les plus pauvres que FINCA est censée protéger.

Revenons aux femmes micro-entrepreneurs (15 %) qui ont déclaré que les crédits obtenus de FINCA/RDC ont contribué à l'amélioration de leurs conditions de vie. En effet, selon ces femmes, l'amélioration de leurs conditions de vie a été ressentie et est perceptible notamment au niveau de l'augmentation des activités de leurs micro-entreprises (77%) et au niveau de l'accroissement du pouvoir d'achat de leurs ménages (81%). Grâce à ces crédits, elles ont réussi, disent-elles, à améliorer leur accès aux soins de santé (72%), à payer les factures d'eau et d'électricité (73%), à assurer les frais journaliers de transport pour leurs enfants et pour les parents (63%), à rembourser les prêts contractés auprès des tierces personnes (31%) et payer les loyers (51%). En outre, 79 % de ces femmes déclarent avoir équipé leurs maisons en appareils électro-ménagers (60%) ou avoir renouvelé leurs appareils électro-ménagers et leurs meubles (58%). Ainsi peut-on affirmer avec Manzambi et al. (2005), du moins pour cette catégorie des femmes, qu'en l'absence d'une protection sociale adéquate, l'octroi de prêts leur permet de se prémunir contre les risques : les crédits servent au fonds de roulement de l'activité, à financer le capital humain et social ainsi qu'à la gestion de la trésorerie pour l'amélioration des conditions de vie.

Il faut reconnaître néanmoins que ces 15 % des femmes qui ont déclaré que les crédits ont été un outil d'amélioration de leurs conditions de vie ne sont pas aussi pauvres que ça, il s'agit surtout des femmes dont les maris ont des revenus qui peuvent aider à soutenir leurs activités en cas de crise. Ces femmes ont elles-mêmes reconnu d'ailleurs que l'intervention de leurs maris, notamment en ce qui concerne les dépenses domestiques, constitue un atout de taille, parce qu'elle leur évite de plonger la main dans la caisse de leurs micro-entreprises et à n'affecter les bénéfices exclusivement qu'à l'extension de leurs affaires. Lors des entretiens, deux femmes ont pu déclarer : « La plupart des femmes commerçantes dont les activités progressent facilement sont celles qui ne se soucient pas de la nourriture, des soins de santé, de la scolarité des enfants et des loyers parce que ces charges permanentes ou fixes sont souvent prises en charge par les revenus de leurs maris ».

D'autres femmes, représentant 10 % de notre échantillon d'étude, ont avancé des arguments se situant dans l'entre-deux, même si elles restent encore gagnées par des doutes quant à la capacité des crédits provenant de FINCA, à lutter contre la pauvreté féminine. Ces femmes pensent que ces crédits sont utiles juste pour résoudre quelques besoins élémentaires des femmes et juste comme une ressource temporairement utile pour résoudre des problèmes qui peuvent se présenter à court terme. Cependant, selon elles et à la lumière de

leurs expériences, ces crédits ne constituent pas des véritables moyens d'une « autonomisation durable » des femmes parce que FINCA les utilisent (les femmes) pour faire son propre commerce et est consciente que l'état d'appauvrissement très avancé de ces femmes les contraindra toujours à solliciter ces crédits.

CONCLUSION

C'est ici qu'apparaît la question de la financiarisation de ces crédits. L'analyse des données de cette recherche met en relief toute la complexité des microcrédits accordés par FINCA aux femmes. Sans méconnaître le rôle que peut jouer une structure comme FINCA aussi bien dans l'empouvoirement (empowerment) des femmes que dans la réduction de la pauvreté en général, il est clair que les programmes de développement de cette institution, sont à l'heure actuelle, loin de constituer des instruments d'empowerment et d'inclusion financière pour les femmes les plus pauvres à cause de la logique commerciale, marchande et néolibérale qui sous-tend ses microcrédits. Comme l'ont déclaré la plupart des femmes que nous avons consultées pour des entretiens, tout porte à croire que cette institution est tout simplement une machine d'accumulation des capitaux au profit de ses dirigeants et de ses bailleurs. S'il est vrai que les femmes sont la principale cible de FINCA, ce n'est pas tant parce que son principal souci est de lutter contre la féminisation de la pauvreté, c'est parce que les femmes sont les clientes les plus solvables, les plus disciplinées et souvent les plus dociles. S'il faut ajouter à cela qu'elles sont les plus pauvres, cela ouvre la voie à toutes les stratégies machiavéliques que l'on peut cacher sous le sceau de la lutte contre la pauvreté des femmes.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. ACHIN C. et LEVEQUE S., *Femmes en politique*, Paris, La Découverte, 2006.
2. AGACINSKI S., *La Politique des sexes*, Paris, Seuil, 1998.
3. AMOUGOU, E., « L'économie informelle en Afrique », in *Communication et langages*, n°114, 4^{ème} trimestre 1997. Dossier : Questions de presse, 1997.
4. ANDERSON, J.M., " Immigrant women speak of chronic illness : the social construction of the devalued self ", in *Journal of Advanced Nursing*. 16, 1991, pp. 710-717.
5. ARRASSEN, W., *La microfinance : quelles leçons tirées des expériences des pays en développement ?*, Thèse de doctorat, Université Paris-Dauphine, Paris, 2014.
6. BANQUE CENTRALE DU CONGO (BCC), *Rapport d'activités de la microfinance en 2017*, Kinshasa, 2017.
7. BADEN, S. and OXAAL, Z., « Gender and Development Definitions, Approaches and Implications for Policy », in *BRIDGE (Development-Gender)* Brighton, Institute of Development Studies, Report No-40, 1997.
8. BARD C., *Les femmes dans la société française au 20^{ème} siècle*, Paris, Armand Colin, 2001.
9. BARD C., BAUDELLOT C., MOSSUZ-LAVAU J., 2004, *Quand les femmes s'en mêlent. Genre et pouvoir*, Paris, La Martinière.
10. BARLET, K. et GRANGER, B., 2000, *Microfinance et commercialisation, de quoi parle-t-on ?*, Paris, Pôle microfinancement.
11. BASSE, B., 2014, « Le rôle du secteur informel dans le développement de l'entrepreneuriat au Sénégal : historique et justification », *Les cahiers de l'Association Tiers-Monde*, n° 29.
12. BATLIWALA, S., 1993, *Empowerment of Women in South Asia: Concepts and Practices*, Asian-South Pacific Bureau of Adult Education, Mumbai.
13. BEDECARRATS, F. 2012, « L'impact de la microfinance : un enjeu politique au prisme de ses controverses scientifiques », in *Monde en développement*, n° 158.
14. BEDECARRATS, F., 2010, « Evaluer la microfinance, entre utilité sociale et performances financières », in *Revue Française de Socio-Economie*, Vol. 2, n° 6.
15. BERENI, L, CHAUVIN, S., JAUNAIT, A., et REVILLARD, A., *Introduction aux Gender Studies. Manuel des études sur le genre*, Bruxelles, de Boeck, 2008.
16. BIHR A. et PFEFFERKORN R., 2002, *Hommes, femmes, quelle égalité ? Ecole, travail, couple et espace public*, Paris, Editions de l'Atelier / Editions Ouvrières, Paris.

17. BOURDIEU P., 1998, *La Domination masculine*, Paris, Seuil.
18. BOZON M., 2005, *Sociologie de la sexualité*, Paris, Armand Colin.
19. BISILIAT, (J.), 2000, « Lutttes féministes et développement : une perspective historique », in Bisiliat J. et Verschuur C. (sous la direction de), *Le genre : un outil nécessaire. Introduction à une problématique*, Paris, L'Harmattan.
20. BLONDEAU, N., 2006, La microfinance. Un outil de développement durable ? En ligne : https://www.lamicrofinance.org/files/21269_file_d_veloppementdurable.pdf
21. BOSERUP, E., 1970, *Women's Role in Economic Development*, London, Routledge.
22. BULULU, K., 2013, *Economie informelle et analyse relationnelle*, Thèse de doctorat présentée à l'Université de Laurentienne, Ontario.
23. CALVES, A.E., 2014, « L'empowerment des femmes dans les politiques de développement : histoire d'une institutionnalisation controversée », in *La Découverte. Regards croisés sur l'économie*, Vol 2, n° 15.
24. COMMISSION FEMMES ET DEVELOPPEMENT, 2007, *L'approche de l'empowerment des femmes. Un guide méthodologique*, Bruxelles.
25. CLING J.C., et al. , 2012, *L'économie informelle dans les pays en développement*, AFD, hal-01664167.
26. DALE A.W. et PISCHKE VON J. D, 1992, « Microentreprise Credit Programs : Déjà Vu », in *World Development*, vol. 20, n°10, Ohio State University, Columbus, The World Bank, Washington DC.
27. EISEN, A., 1994, " Survey of neighborhood-based, comprehensive community empowerment initiatives ", in *Health Education Quarterly*, 21 (2), 235-252.
28. ELSON, D., 2004, « Analyse de genre et science économique dans le contexte de l'Afrique », in IMAM, A., MAMA, A., et SOW, F., (dir.), *Sexe, genre et société. Engendrer les sciences sociales africaines*, Paris, CODESRIA-Karthala
29. EPHESIA, 1995, *La place des femmes. Les enjeux de l'identité et de l'égalité au regard des sciences sociales*, Paris, La Découverte, coll. « Recherches ».
30. FINE, B., 2012, La financiarisation en perspective, in *Actuel Marx*, n°51.
31. FORESTIER, P., 2005, « Les enjeux de la microfinance : quel rôle spécifique pour le financement rural et agricole », in *Horizons bancaires*, n°326, Octobre.
32. FOUILLET, C. et al., 2007, « Le micro-crédit au péril du néolibéralisme et de marchands d'illusions. Manifestation pour une inclusion financière socialement responsable », in *Revue du MAUSS*, n° 29.

33. INSTITUT SUR LE GENRE, 2019, *Femmes, économies informelles et financiarisation du microcrédit en Afrique. Appel à candidatures*, CODESRIA, Dakar.
34. GIBSON, C.H., 1991, " A concept analysis of empowerment ", in *Journal of Advanced Nursing*, 16, 354-361.
35. HOFMANN, E., 2000, " La délicate mesure du difficilement visible - les écueils de l'intégration de l'aspect "genre" dans les évaluations de projet ", Communication pour la Chaire Quetelet 2000, Louvain-la-Neuve, Belgique, 21-24 novembre.
36. HOLCOMBE, S.H., 1995, *Managing to Empower: the Grameen Bank's experience of poverty alleviation*. Zed Press, London.
37. IFC, 2008, *La voix des femmes entrepreneurs a Rwanda*, Washington.
38. IMAM, A., MAMA, A., et SOW, F., (dir.), 2004, *Sexe, genre et société. Engendrer les sciences sociales africaines*, Paris, CODESRIA-Karthala.
39. JOHNSON, S. et ROGALY, B., 1997, «Microfinance And Poverty Reduction» in *Oxfam Development Guidelines*, United Kingdom: Oxfam: ActionAid.
40. KABEER, N., 1994, *Reversed realities ; gender hierarchies in development thought*, New Delhi, Kali for women.
41. KIEFFER, C.H., 1984, " Citizen empowerment: A developmental perspectives ", in, RAPPAPORT, J., HESS, R., SWIFT, C., (eds.), *Studies in empowerment: Steps toward understanding and action*, New York: The Hayworth Press.
42. LAROCHE, J., (éd.), 2003, *Mondialisation et gouvernance Mondiale*, Paris, PUF.
43. MANZAMBI, K., 2014, Micro-crédit, « Augmentation du pouvoir d'achat et amélioration des conditions de vie des populations précaires en milieu urbain africain : Résultats d'une expérience menée dans la zone de santé de Bandalungwa à Kinshasa, Congo », in *Psychologie et Société Nouvelle*, Vol. XII, n°3.
44. MARCHAND, G., 2005, *Le secteur informel au Sénégal. Logique de fonctionnement de quelques entreprises informelles à Saint Louis*, Mémoire de Maîtrise présenté à l'Université Laval, Québec.
45. MBOW, P., 2006, Femmes, citoyenneté et gouvernance, in *Bulletin du CODESRIA*, numéro spécial 1 et 2.
46. MHONE, G., 2004, « Biais sexuels en économie et recherche d'une approche qui tienne compte du genre », in IMAM, A., MAMA, A., et SOW, F., (dir.), 2004, *Sexe, genre et société. Engendrer les sciences sociales africaines*, Paris, CODESRIA-Karthala.

47. OIF, 2004, *Egalité des sexes et développement. Concepts et terminologie*, Paris.
48. PARINI, L., 2006, *Le système de genre. Introduction aux concepts et théories*, Seismo, Zurich.
49. PNUD/IDEP, 2009, *Cours de formation accélérée à la gestion d'une politique économique favorisant l'égalité des sexes*, Dakar.
50. RAPPAPORT J., 1987, " Terms of empowerment/exemplars of prevention: toward a theory for community psychology ", in *American Journal of Community Psychology*, 15, 121-148.
51. ROWLANDS, J., 1995, « Empowerment examined », in *Development in Practice*, 5:2, 101-107, DOI: 10.1080/0961452951000157074
52. SAGNA, M.R., 2015, *Impact de la microfinance sur l'empowerment des femmes et la lutte contre la pauvreté dans la région de Ziguinchor*, Thèse de doctorat, Université Laval, Québec.
53. SARR, F., 2007, « Le genre dans la recherche scientifique », in *Notes africaines*, n°208, Université Cheikh Anta Diop, Institut Fondamental d'Afrique noire Cheikh Anta Diop.
54. SOKO, C., 2009, *Les modèles de microfinance en Côte d'ivoire - Origine, organisation et impact*, Paris, L'Harmattan.
55. SOULAMA, S., 2005, *Micro-finance, pauvreté et développement*. Paris, Archives Contemporaines.
56. UNIFEM, 2000, *Annual report 2000: working for women's empowerment and gender equality*, New York.
57. ZIMMERMAN, M.A., 1990, " Taking aim on empowerment research: On the distinction between individual and psychological concepts", in *American Journal Psychology* 18: 169-177.

